



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

SESSION PLENIERE DU 3 MARS 2026
AVIS SUR LA DM1 2026

N°306

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Ces modifications sont peu nombreuses car la Région a adopté des lignes très générales, permettant des mouvements hors session.
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté l'avis du CESER sur la DM1.

La DM1

La DM1 ne modifie pas les équilibres du budget primitif. Elle est destinée à prendre en compte la liquidation de la majorité de la SEM Solutions et CO, ainsi que, de manière plus limitée budgétairement, les besoins pour l'exploitation de la ligne tram train Nantes Châteaubriant et la subvention au département 85 permettant d'offrir aux riverains à l'année de l'Île d'Yeu un tarif préférentiel pour la liaison héliportée vers le continent.

L'ensemble des documents est disponible [sur le site du Conseil Régional](#), mais le CESER n'avait à s'exprimer que sur un nombre réduit d'entre eux. La plupart des documents n'étaient transmis en effet que pour information.

L'AVIS DU CESER

Ce document est disponible sur le [site Internet du CESER](#).

Le CESER inique qu'il portera une attention particulière à :

- La poursuite et le suivi des missions portées par Solutions & Co ainsi que la souplesse de leur exécution ;
- La mise en œuvre de l'action de la Région dans l'accompagnement des salariés et les suites données au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) après son homologation.

Il rappelle son attente de l'évaluation à venir des résultats des coupes budgétaires réalisées en 2025.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

Merci à Marie-Agnès, Maxence et à l'ensemble des chargés d'études pour cet avis que nous voterons.

C'est peut être la dernière, ou l'une des dernières interventions sur les documents budgétaires que la CGT prononce dans cette hémicycle, au vu du contenu du projet de loi de simplification qui rendrait l'existence de notre assemblée facultative.

Il va sans dire que la CGT se bat bec et ongles pour le maintien des CESER et contre une réforme de leur composition qui les transformerait en conseil de développement aux mains de l'exécutif.

Nous souhaitons à l'inverse un renforcement du rôle des CESER, dont la composition doit continuer de refléter la société civile dans sa diversité, en respectant la représentativité des organisations, et dont le rôle dans la démocratie sociale sur le territoire doit être réaffirmé.

Nous regrettons que le CESER ne soit pas en mesure de s'exprimer en ce sens lors de cette session, alors que d'autres Ceser, à l'image de l'Occitanie, de Paca ou de la Bretagne notamment, se sont exprimés en ce début d'année ou ont prévu de le faire.

Nous regrettons aussi fortement qu'à l'inverse de nombre de ses homologues, de gauche comme de droite, Mme Morançais reste muette sur le devenir de notre assemblée, elle si prompte à s'exprimer habituellement. Nous n'osons croire que ce silence serait lié aux positions prises par notre assemblée lors des sessions budgétaires.

Pourtant, l'avis d'aujourd'hui, comme à son habitude, montre la qualité du travail du CESER et l'intérêt de la recherche du consensus, pour construire, sans flagornerie ni critique systématique, l'expression de la société civile organisée du territoire.

Le principal dossier de cette session budgétaire concerne ce que la Région qualifie pudiquement de « projet de réorganisation » de Solution & Co. Ce sujet a fait l'objet de débats riches dans le groupe de travail budget

et les commissions. Plusieurs d'entre elles, dans leur contribution à l'avis du CESER, soulignent leur vigilance sur le devenir des missions assurées jusqu'à présent par l'agence. Nous partageons cette attention mais nous sommes très dubitatifs sur le maintien possible de l'exercice complet des missions quand on passera de 103 à 59 salariés pour les assurer.

On peut se demander où est la priorité revendiquée de la Région pour l'emploi quand une quarantaine de salariés, parfois seniors, risquent de pointer à France Travail. Telle Ponce Pilate se lavant les mains, la Région évoque le PSE en cours, sans aucune garantie sur le reclassement des personnels concernés.

Certes, ils ne seront pas les seuls à pointer à France Travail, et rejoindront des salariés du secteur culturel et de nombreuses associations qui licencient du fait des coupes de subventions du Conseil Régional. Or ces emplois sont nécessaires aux associations pour effectuer leurs missions au service du territoire, pour préserver un environnement vivable, favoriser l'accompagnement des aînés, ou accompagner les femmes et les familles, par exemple.

Un dernier mot pour souligner le commentaire du CESER sur la subvention pour la desserte hélicoptérée de l'Île d'Yeu. En prenant acte de la décision de la Région, le CESER marque son indépendance par rapport à l'exécutif comme par rapport à l'opposition, ce qui est son rôle. Pour nous, le problème est qu'on fait assurer à une entreprise privée les missions de service public que sont les transports sanitaires et la continuité du territoire lorsque le bateau ne fonctionne pas.

Cela conduit les collectivités à soutenir l'équilibre économique de l'entreprise, et donc à laisser se développer une activité touristique polluante et réservée aux plus aisés. Pour la CGT, seules les activités relevant réellement du service public doivent être soutenues et devraient faire l'objet d'une tarification sociale liée au revenu des habitants, à contrario du tarif unique actuel non accessible à tous.

Je vous remercie.

Quelques éléments de réponse de Laurent Dejoie, VP de la Région chargé des finances, à l'intervention de la CGT :

La Présidente s'exprimera quand il faudra.

Sur les mesures budgétaires, figurez-vous que ce n'est pas amusant de couper dans les dépenses. L'outil fiscal n'est pas légitime, le refus d'augmentation des impôts est un acte démocratique car il figurait dans notre programme en 2021.

il faudra faire une évaluation sémantique. Certaines collectivités font des coupes, d'autres font des économies contraintes. Quand le département du 44 divise par 2 son investissement, personne ne dit rien. J'aimerais que toutes les collectivités soient traitées de la même manière quelle que soit la proximité politique que tel ou tel pourrait avoir.

La Région a pris des mesures pas simples avec des contraintes financières fortes. La Région veut jouer son rôle dans le redressement économique de la nation, et je suis frappé par le décalage entre la situation du pays et la tonalité des secteurs qui nous disent qu'il ne faut rien changer. Le préalable est que la richesse soit créée et qu'elle soit ensuite redistribuée.

On a en effet intérêt à ne pas se déconnecter de la réalité financière du pays. Dans ce cadre, il faut distinguer là où la Région peut intervenir en tant que collectivité stratégique, comme le campus santé, et là où d'autres doivent le faire.

La démarche d'évaluation est engagée, on a une inspection générale qui fait de l'évaluation depuis des années. Mais il faut attendre que l'année soit terminée.

VOTES : l'avis a été adopté par 89 voix pour et 2 abstention.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21